

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**  
et le **VINGT NEUF MARS**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

**Présents** : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE  
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -  
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration** : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

**Absent** : M. MOUTARD

**Secrétaire de séance** : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 26

**DEMANDE DE SUBVENTION LEADER  
POUR UN PROJET D'ETUDE DES PATRIMOINES IMMATERIELS  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

*Modification de la délibération du 8 février 2023*

**RAPPORTEUR** : M. Christian TEULADE

Dans le cadre de l'Etude des Patrimoines Immatériels de la Ville de NYONS et suite à une erreur de chiffrage de la part de l'organisme instructeur, il convient de délibérer à nouveau malgré les deux précédentes délibérations (une avec le montage financier prévisionnel, l'autre avec des montants erronés) pour valider le plan de financement définitif de la demande de subvention auprès du LEADER et du Conseil Départemental de la Drôme

Le montant de la prestation de l'Atelier 963 pour cette étude s'élève à 31 200 € HT (37 440 € TTC) tranche ferme et optionnelle.

**PLAN DE FINANCEMENT HORS TAXES**

DEPENSES		RECETTES	
Etude Atelier 963	31 200 €	LEADER – PDR Région Rhône-Alpes	18 560 €
		Conseil Départemental de la Drôme	6 400 €
		Ville de Nyons	6 240 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 200 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme de financement LEADER et le Conseil Départemental de la Drôme, conformément au plan de financement ci-dessus, et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 8 février 2023.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS


